



Nom :
Prénom :
Né(e) le : Sexe : F M
Adresse :
Ecole et classe fréquentée :

Titulaire d'une carte de bus.

	Représentant légal	Autre représentant légal
NOM-Prénom		
Adresse		
Téléphone domicile		
Téléphone portable		
Téléphone travail		
Adresse Mail		

Toutes modifications de coordonnées ou de situation familiale doivent être signalées

Personne(s) habilitée(s) à venir chercher l'enfant en fin de journée :

Nom et Prénom	Tél

Autorise mon enfant à quitter **SEUL** l'accueil de loisirs après les activités: Oui Non

Autorise mon enfant à quitter **SEUL** l'accueil de loisirs en cours d'activités: Oui Non

Autorise les animateurs à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale.

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Autorise l'apparition de mon enfant dans la presse ou autres médias à l'occasion des activités.

Fait à Querrien, le

Signature du représentant légal

Important : Pour toute inscription, veuillez joindre une photocopie de l'assurance individuelle accident et responsabilité civile.

TI-KÉR KERIEN



FICHE SANITAIRE

Nom et prénom de l'enfant :

PERSONNES A PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

NOM ET PRENOM	TELEPHONE(S)	PORTABLE(S)

AUTORISATIONS PARENTALES

Personnes autorisées à venir chercher votre enfant en cas de problème:

NOM ET PRENOM	LIEN AVEC L'ENFANT	TELEPHONE(S)

INFORMATIONS MEDICALES UTILES

Médecin traitant : Ville : ①

L'enfant est-il à jour de ses vaccins? Oui Non.

L'enfant présente-t-il une allergie? Oui non.

Précisez le type (alimentaire, médicamenteuse...) et la conduite à tenir :

.....

Votre enfant souffre-t-il d'un problème de santé nécessitant un Projet d'Accueil Individualisé? Oui non.

Indiquez vos recommandations à prendre concernant votre enfant (lunettes, prothèses, hospitalisations...).

.....

DATE :

SIGNATURES (mention lu et approuvé) :

Règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergements (ALSH)

1- Définition

Dans le cadre et la mise en place d'une structure d'Accueil de Loisirs Sans Hébergements (ALSH), la commune propose des temps d'activités destinés aux enfants dans la tranche d'âge 11-17ans, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis pendant les vacances scolaires, et les mercredis après-midi en période scolaire.

2- Modalités d'inscriptions

Le dossier peut être retiré et déposé en Mairie (hors samedi matin) aux heures d'ouverture, ou dans la boîte aux lettres.

L'inscription peut se faire avant chaque période de vacances scolaires (durant laquelle la structure est ouverte). Les inscriptions pour les mercredis après-midi se feront au plus tard le lundi précédent le jour des activités.

Pour des raisons de responsabilité, d'organisation, et de sécurité, un enfant ne pourra être admis sans inscription préalable.

L'inscription est validée, lorsque :

- La fiche de renseignements, la fiche sanitaire, la fiche d'inscription avec les jours de présence de l'enfant sont complétées et le règlement joint pour les sorties payantes.
- Vous aurez également fourni une photocopie de l'assurance extrascolaire, de l'assurance individuelle et responsabilité civile, et un certificat médical de non contre-indication aux activités physiques et sportives.

Tout enfant inscrit doit être présent à l'activité.

Certaines activités sont payantes. L'inscription à une activité payante est validée à réception du règlement. Le règlement peut se faire en numéraire ou en chèque (à l'ordre du trésor public).

En cas d'annulation d'une inscription, sur une activité payante, veuillez prévenir 24h avant celle-ci. Passée les 24h, un justificatif vous sera demandé (certificat médical...).

3- Encadrement

L'accueil est assuré par Enrick Le Bihan, animateur de la commune et pourra être élargi aux acteurs de la vie associative Querriennaise, ou autre intervenant extérieur.

4- Sécurité

L'assurance individuelle accident (responsabilité civile) et l'assurance extrascolaire sont obligatoires pour les enfants inscrits.

En cas d'accident d'un enfant durant les activités, les dispositions suivantes seront suivies :

- en cas de blessures bénignes, les premiers soins seront assurés par l'encadrant.
- en cas d'accident ou de chocs violents, ou de malaise persistant, l'encadrant ou l'intervenant fera appel aux urgences médicales (pompiers : 18, Samu : 15, centre de soins : 02.98.71.32.57).
- en cas de transfert à l'hôpital, l'enfant ne sera pas transporté dans un véhicule personnel. La famille sera prévenue, une personne sera désignée pour accompagner l'enfant à l'hôpital. L'encadrant ou l'intervenant rédigera un rapport qu'il communiquera immédiatement à la mairie (nom et prénom de l'enfant, date, heure, faits, et circonstances de l'accident.).

5- Lieux d'animations

Les enfants seront accueillis dans les locaux du Foyer « Rémi Derrien » (salle jaune), 8 place de l'église, 29310 Querrien. Les activités se dérouleront dans les locaux de la commune (foyer, salle multifonction, bibliothèque, ou lieux proches, terrain multisports, stade...) ou hors communes lors des « sorties payantes ».

Les activités extérieures sont susceptibles d'être annulées en cas de mauvais temps. Dans ce cas, l'équipe encadrante proposera une alternative.

6- Retards et absences

En cas d'absence d'un enfant inscrit au sein de la structure, la famille doit prévenir au plus vite la mairie au **02.98.71.34.21** ou le responsable de la structure, Enrick Le Bihan au **06.07.15.34.89**

La famille qui serait en retard pour récupérer son enfant doit alerter dès que possible la Mairie ou le responsable de la structure.

7- Conduites à respecter

Quelques règles de vie élémentaire pour les enfants :

- respecter le personnel encadrant, les intervenants et les autres enfants
- le règlement en vigueur
- le matériel mis à disposition
- interdiction de fumer
- Interdiction de consommer des boissons alcoolisées ou des stupéfiants

Tout manquement à la discipline, ou toute manifestation perturbant le groupe ou le bon fonctionnement des activités feront l'objet :

- d'un avertissement aux parents,
- d'une exclusion temporaire en cas de récidive,
- d'une exclusion définitive.

La signature du dossier d'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.

Fait à Querrien, le . . / . . / 2017

Le maire,

Jean Paul LAFITTE

Documents à joindre impérativement :

- Fiche de renseignements
- Fiche sanitaire
- Fiche d'inscription aux activités
- Photocopie de l'assurance extrascolaire, assurance individuelle et responsabilité civile
- Certificat de non contre-indication à la pratique d'Activités Physiques et Sportives
- Règlement des activités payantes (le jour même de l'activité au plus tard)